MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre de service d'action

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** **Bureau du pilotage des moyens et de l'organisation des établissements de l'enseignement technique agricole** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **Secrétariat général** **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau de la formation continue et du développement des compétences**	**Instruction technique** **DGER/SDEDC/2023-699** **07/11/2023**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Déploiement de la formation en ligne « Savoir réagir aux risques » (saison 2) à destination des équipes de la vie scolaire des EPLEFPA pour l'année scolaire 2023-2024.

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF SRFD/SFD EPLEFPA/EPN

Résumé : la présente instruction présente les modalités de déploiement de la formation en ligne "Savoir réagir face aux risques" (saison 2) pour l'année scolaire 2023-2024.

Les établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles publics peuvent être confrontés à des situations d'urgence qu'il convient d'appréhender au mieux pour agir efficacement. Chaque établissement relevant de l'enseignement technique agricole public dispose aujourd'hui d'un plan particulier de mise en sûreté, outil obligatoire de gestion de crise en cas d'événement majeur.

Les personnels de vie scolaire, jouant un rôle essentiel en cas de risque majeur et de risque incendie, notamment lorsque l'événement se déroule en dehors des heures d'enseignement, doivent donc acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes.

Dans ce cadre, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire propose une nouvelle formation en ligne à destination des équipes de la vie scolaire : « Savoir réagir face aux risques » (saison 2).

Elle reprend les contenus de la formation proposée depuis 2017 mais avec une nouvelle interface graphique et des modules complémentaires. Des quiz permettent aux agents de vérifier leurs acquis.

Elle s'adresse prioritairement aux personnels de vie scolaire des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA). Ce dispositif de formation est coordonné au niveau régional par la DRAAF/DAAF, SRFD/SFD et la délégation régionale à la formation continue (DRFC), avec une organisation à mettre en place au niveau de chaque établissement.

Les agents du service « vie scolaire » nouvellement nommés doivent suivre cette formation au plus tard pour le 31 décembre 2023. De plus, une actualisation des connaissances est recommandée tous les trois ans pour les personnels ayant déjà suivi cette formation.

Au regard de l'importance de l'enjeu, il est demandé à chaque directeur d'établissement de s'assurer que l'ensemble des acteurs du service de vie scolaire puisse suivre cette formation.

1) Objectifs et modalités de déploiement de la formation en ligne

1.1 Objectifs

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette formation en ligne sont les suivants :

- Savoir faire face à une situation imprévue et être capable de bien réagir dans l'urgence.
- Acquérir les savoirs et savoir-faire de base en matière de secours à la personne (partie théorique), de risques en matière d'incendie, de risques naturels et technologiques, d'atteinte à la sûreté de l'établissement et de risque routier ainsi que pour la mise en œuvre des mesures préventives en santé et sécurité du travail.
- Permettre, par ces acquisitions, l'organisation de formations en présentiel et de temps d'échange, au sein de chaque établissement et à l'initiative du directeur, pour organiser et développer la culture de sécurité au sein de l'équipe de la vie scolaire.

1.2 Public concerné

Sont concernés les agents contribuant dans le cadre de leur mission aux activités du service « vie scolaire » des EPLEFPA : conseillers principaux d'éducation (CPE), techniciens formation recherche (TFR) vie scolaire, assistants d'éducation, accompagnants d'élèves en situation de handicap, maîtres aux pairs, assistants de prévention et personnels réalisant des permanences de sécurité.

1.3 Modalité de formation

Les agents suivent la formation à distance via la plateforme MENTOR sur le temps de travail en établissement, en groupe ou en autonomie, sur des postes informatiques mis à disposition à cet effet et disposant d'une connexion Internet et des dernières versions des logiciels utilisés (Explorer, Firefox, plugin flash…).

1.4 Contenu et date de formation

La formation comporte 7 modules, pour une durée totale estimée de 4 heures :

- « Les gestes qui sauvent »,
- « Réagir face au risque incendie »,
- « Réagir face aux risques naturels et technologiques »,
- « Réagir face à une atteinte à la sûreté de l'établissement »,
- « Les risques routiers »,
- « Améliorer ses postures de travail »,
- « L'hygiène et la sécurité dans le secteur public ».

Elle est disponible sur Mentor et doit être suivie avant le 31 décembre 2023.

1.5 Attestation de suivi et lien avec la formation « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1)

L'attestation de suivi de cette formation en ligne peut être éditée directement par chaque utilisateur depuis son compte à la fin des apprentissages. Cette attestation peut permettre aux stagiaires l'ayant obtenue, de suivre la formation PSC1 selon des conditions adaptées, en suivant uniquement la partie pratique de cette formation.

L'organisation du PSC1 est indépendante de la formation en ligne et demeure à l'initiative du chef d'établissement.

2) ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Il appartient à chaque directeur d'établissement de mettre en place l'organisation (matérielle et humaine) permettant aux agents de suivre la formation et de s'assurer que l'ensemble des acteurs du service de vie scolaire en bénéficie.

La dimension collective de cette formation des agents du service « vie scolaire » est nécessaire. Le chef d'établissement désigne, au sein de son équipe, la personne qui sera chargée d'animer cette dynamique locale (CPE, directeur adjoint, secrétaire général...).

Le référent organise la présentation de la formation aux agents concernés et s'assure que chacun ait pu réaliser son inscription en ligne (auto-inscription). Il peut également accompagner les agents au cours de la formation, les alerter sur les délais à respecter et s'assurer que chaque agent suive la formation. Le responsable local de formation (RLF), de l'établissement peut également être acteur de ce suivi.

Une vidéo de présentation et une affiche sont disponibles sur la page dédiée du site FORMCO :
https://formco.agriculture.gouv.fr/savoir-reagir-face-aux-risques

A l'issue de la formation, l'agent qui a suivi la formation doit transmettre l'attestation de suivi de générée par MENTOR au référent nommé par le chef d'établissement.

Le directeur de l'établissement, son adjoint ainsi que le CPE ont un rôle primordial dans l'animation et le suivi des apprentissages des agents. Le responsable local de formation (RLF) de l'établissement est également étroitement associé au suivi de la formation en ligne.

Compte tenu du caractère éminemment prioritaire du traitement du **risque incendie** dans les EPLEFPA, il est primordial que l'ensemble des agents suive la totalité du module correspondant. L'accès aux autres modules de la formation n'est rendu possible qu'après avoir suivi les modules de « Secours à la personne » et « incendie ».

Les statistiques de suivi de la formation feront l'objet d'un bilan spécifique.

En complément de cette formation en ligne, à l'initiative de chaque établissement, des temps d'échange et de formation en présentiel doivent être favorisés en mobilisant par exemple les services de secours locaux et/ou les unions départementales de sapeurs-pompiers.

3) MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les modalités **d'accès** et **d'inscription** à la formation sont présentées sur la page dédiée du site FORMCO :

https://formco.agriculture.gouv.fr/savoir-reagir-face-aux-risques

Le SRFD/SFD s'assurera du déploiement du dispositif et portera une attention particulière aux établissements qui rencontrent des difficultés à tenir le calendrier établi.

Le Chef du service des ressources humaines	Le Directeur général adjoint Chef de service de l'enseignement technique
Xavier MAIRE	Luc MAURER